

Ecole Primaire Publique
 3 place de la Mairie
 Chavannes-sur-Suran
 01250 NIVIGNE et SURAN
 04 74 51 76 08
 ce.0010657j@ac-lyon.fr

**PROCES-VERBAL DU
 CONSEIL D'ECOLE
 du 04/ 11 / 2025**



Direction des services départementaux
 de l'éducation nationale
 de l'Ain

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
	Présent	Excusé	
Inspecteur de l'éducation nationale :		X	
MEMBRES VOTANTS			
	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : Céline HELLINGER	X		
Maire de Nivigne et Suran : Bernard PRIN	X		
Conseillère municipale : Virginie MEUZY	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Céline CARRET	X		
Carole PUTHOD	X		
Membre du RASED : (Désigné par le conseil des maîtres)	/	/	
D.D.E.N :	/	/	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Amandine LASSENE		X	Hyptissem HECHAICHI
Arnaud MARMET	X		
Bastien DEGAND	X		
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Jean-Pierre REVEL, maire de Pouillat	X		
Elisabeth BARBIER, conseillère municipale à la mairie de Nivigne et Suran, élue au Conseil d'école		X	
Autres membres du RASED :	/	/	
Médecin scolaire :	/	/	
Infirmier scolaire :	/	/	
Assistant de service social :	/	/	
ATSEM	/	/	
Représentant périscolaire :	/	/	

Procès-verbal établi le 04/11/2025

Heure de début : 18h30

Heure de fin : 19H45

Ordre du jour :

1. Composition et attributions du Conseil d'École
2. Résultats des élections des parents d'élèves
3. Bilan de la rentrée (effectifs, répartition)
4. Vote du règlement intérieur – Charte de la Laïcité – Protocole PhaRE
5. Demande d'utilisation des locaux scolaires pour l'année 2025-2026
6. Santé et Sécurité : visites médicales - PPMS et exercices
7. Projet d'école et évaluation d'école
8. Evaluations nationales
9. APC et périscolaire
10. Coopérative scolaire
11. Projets et dates de l'année

Compte-rendu :

1. Composition et attributions du Conseil d'École

Le conseil d'école est l'organe qui prend les décisions de la vie de l'école. Il est composé pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, qui préside le conseil,
- l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- 2 élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal,
- les représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)
- le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du conseil d'école :

- les suppléants des représentants des parents d'élèves,
- certaines personnels pour les sujets les intéressant (ATSEM, autres membres du RASED, infirmières scolaires...).

Les attributions principales du Conseil d'école :

1° Etablit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

2° Participe à l'élaboration et adopte le projet d'école : projet définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement.

3° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

2. Résultats des élections des parents d'élèves

97 Inscrits pour 76 votants (71 exprimés et 5 blancs ou nul)

Taux de participation de 78.35% (62,26% l'an dernier)

Parents élus : Mme Lassene, Mme Hechaïchi, M. Marmet, M. Degand.

3. Bilan de la rentrée

Effectifs

63 élèves, répartis de la manière suivante :

PS : 6 MS : 8 GS : 13 CP : 9 CE1 : 7 CE2 : 7 CM1 : 7 CM2 : 6

Répartis dans les classes de la manière suivante :

PS / MS / GS – 21 élèves : Mme Carole PUTHOD + ATSEM : Josyane Monney

GS / CP / CE1 – 22 élèves : Mme Céline CARRET + ATSEM : Florence Evieux (le matin)

CE2 / CM1 / CM2 – 20 élèves : Mme Céline HELLINGER

4. Vote du règlement intérieur

Il n'y a pas de modifications apportées au règlement intérieur.

Nombre de votants : 8

Nombre de votes « pour » : 8

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Le règlement intérieur est donc voté à l'unanimité.

Après accord du Conseil d'école, le règlement intérieur sera envoyé par mail aux familles. La charte de Laïcité et le protocole Phare sont en annexes du règlement intérieur.

5. Demande d'utilisation des locaux scolaires pour l'année 2025-2026

Plusieurs conventions d'occupation des locaux scolaires ont été signées pour l'année scolaire :

Périscolaire

TAP : mardi – 16h30 à 17h30 – salle de motricité et classe du haut

Aide aux devoirs : jeudi – 16h30 à 17h45 – salle des maitres

Cours de Yoga (Gym Villages)

mardi – 19h30 à 20h30 – salle de motricité

Stage de chant (MusiKar)

un jeudi par mois – 19h45 à 21h45 – salle de motricité

6. Santé et sécurité : Visites médicales – PPMS et exercices

Santé

Les élèves de MS ont bénéficié de la visite médicale de la PMI le 16 et 17 octobre 2025.

Les élèves de PS auront un bilan visuel par l'orthoptiste le jeudi 18 décembre 2025.

Bilan des exercices de sécurité

Exercice intrusion :

Il a eu lieu le 13 octobre. Cet exercice a été combiné au test FR-Alerte effectué par la préfecture.

Exercices incendie :

1^{er} exercice incendie : 16 septembre matin

Remarque : sur le plan d'évacuation, il est prévu que la classe la plus au nord sorte des locaux par la porte d'entrée nord de l'école, même si elle possède une porte donnant directement sous le préau. Il vaut mieux se conformer au plan d'évacuation, même si cela paraît moins pratique.

2^e exercice incendie : prévu le 9 juin

Exercice confinement :

Celui-ci aura lieu le 25 novembre

7. Projet d'école et évaluation d'école

L'école sera cette année en évaluation d'école.

La finalité de l'évaluation des écoles du premier degré est l'amélioration du service public d'enseignement scolaire.

Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.

L'évaluation d'école n'est pas : une évaluation des personnes, un contrôle ou un audit, une inspection d'école, la recherche de ce qui manque ou devrait être fait ...

Elle permet : de valoriser les réussites constatées, d'accompagner pour permettre à l'école d'aller plus loin dans ses choix, de faire émerger des besoins de formation.

L'évaluation d'école se déroule en quatre étapes :

- Rédaction d'un rapport d'auto-évaluation par l'équipe pédagogique. Pour compléter de cette démarche, les enseignants ont fait le choix d'envoyer un questionnaire à tous les parents de l'école afin de recueillir des informations et des données non disponibles par ailleurs.
- Visite de l'école et entretiens par une équipe d'évaluateurs externes (inspecteur et conseillers pédagogiques d'une autre circonscription du département).
- Rédaction d'un rapport d'évaluation par l'équipe d'évaluateurs externes.
- Finalisation, réajustement, bilan du projet d'école l'année suivante en s'appuyant sur les remarques du rapport d'évaluation.

8. Evaluations nationales

Evaluations nationales du 08 et 19 septembre 2025 pour les élèves du CP au CM2.

Evaluations portants sur les mathématiques et le français.

Les parents des élèves de CP au CM2 ont reçu les résultats de leur enfant et ont pu être reçus en entretien par les enseignants, sur demande, pour un retour sur ces résultats.

9. APC et Périscolaire

Activités Pédagogiques Complémentaires : Elles se feront pendant le temps méridien.

Les parents seront informés préalablement par un mot dans le carnet.

TAP : Réalisés le mardi de 16h30 à 17h30, composé de 3 groupes dans différents locaux.

Aide au devoir : Réalisée le jeudi de 16h30 à 17h45. Aide encadré par les bénévoles d'une association (4 élèves inscrits à ce jour).

10. Coopérative scolaire

Recettes n-1 :

314 € de cotisations des parents

290 € de dons lors des ateliers (Noël, etc.)

350 € de subvention de la mairie

1065€ issue de la vente des photos de classes (dont 495€ de bénéfice)

Dépenses n-1 :

166 € de cotisation à l'OCCE
30 € de cotisation aux PEP O1
106 € assurance et frais bancaires
1464 € pour les activités éducatives (ateliers cuisine, projet « Emile au cinéma », photos de classe)

11. Projets et dates de l'année

Spectacles Petites scènes vertes :
Le 11/06/25 pour les CE2 au CM2.

Malheureusement, pas de séance possible pour les PS au CE1 cette année. Les classes de Bourg-en-Bresse sont prioritaires.

Sortie au Festival du film d'animation pour la jeunesse :
Au cinéma Vox, à Bourg-en-Bresse.
PS au CE1 : mardi 14 octobre matin - « La princesse et le rossignol »
CE2 au CM2 : mardi 14 octobre après midi - « Mary Anning »

Médiathèque :
Les séances ont repris en septembre. Elles auront lieu une fois par mois.
Nous remercions Françoise, bibliothécaire volontaire, qui permet l'accueil des enfants.

Piscine :
Du 24 mars au 7 mai – les mardi matin et jeudi matin – 10 séances – CE1 au CM2 à la piscine carrée d'eau.

Rugby :
Séance avec le Rugby club de Viriat pour les cycles 2 et 3, à partir du mois de mai.

Chant :
Pour les 3 classes, avec intervention de Eugène Médina.

Diverses sorties :
Les explorateurs de la forêt avec la Fédération de chasse au château de Rosy.
Au Verger partagé
Journal de l'école
Voyage à Paris en mai (20 enfants environ)
1^{ère} journée : Visite de la tour Eiffel + Louvre
2^e Journée : Château de Versailles + Jardins
3^e journée : Cité des Sciences + Notre Dame
Transport par TGV et déplacement en métro. Couchage dans un hôtel certifié Jeunesse et Sport dans le 19^{ème} arrondissement.
Le financement sera réalisé ainsi :
1/3 de la somme financée par le Sou des écoles
1/3 par les municipalités
1/3 resteront à charge des parents.

Dates de l'année :

- Lundi 08/12 : Ateliers de Noël
- Vendredi 12/12 : Spectacle de Noël
- Samedi 13/12 : Marché de Noël
- Vendredi 19/12 : Venue du père Noël
- Vendredi 06/02 : Carnaval
- Mardi 11/03 : Spectacle des 3 chardons
- Vendredi 03/04 : CROSS de L'école
- Vendredi 24/04 : Spectacle d'une compagnie martiniquaise (offert par la municipalité)
- Vendredi 26/06 : Fête de l'école

Remerciements

L'équipe enseignante tient à remercier les mairies pour leur soutien, les employés communaux pour leur disponibilité, le Sou pour toutes les activités qu'il finance ainsi que tous les parents qui accompagnent les sorties et aident à l'encadrement des activités proposées par l'école.

La présidente,

Nom : Céline HELLERINGER
Fonction : Directrice de l'école
Signature



Le secrétaire,

Nom : Bastien DEGAND
Fonction : Représentant des parents d'élèves
Signature

